

« VIDE TA CHAMBRE »

BULLETIN INSCRIPTION

Dimanche 2 juin 2024 – 11h à 18h

4 Place de l'église 44700 ORVAULT

Je soussigné-e (Nom et Prénom).....

Né le :/ /

Adresse.....

Téléphone..... Mail.....

DÉCLARE SUR L'HONNEUR que :

- Je n'ai pas participé à 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal).
- J'ai pris connaissance du règlement, je l'ai l'accepté et le signé.

Joindre la photocopie de la Pièce d'Identité de la personne qui tient le stand

Fait à.....le.....

Signature du jeune :



Direction Education, Enfance, Jeunesse



AUTORISATION DU REPRÉSENTANT LEGAL (seulement si jeune mineur)

« VIDE TA CHAMBRE »

Dimanche 2 juin 2024

Je soussigné-e.....

Domicilié-e à.....

Représentant légal de.....

- Autorise mon enfant à participer au « vide ta chambre » organisé par le conseil communal des jeunes de la ville d'Orvault le 2 juin 2024.
- Reconnaît être pleinement responsable des objets mis en vente ce jour-là sur son stand.

Fait à Nom, Prénom.....

Le..... Signature suivie de la mention

« Lu et approuvé »

Règlement « Vide ta chambre » du dimanche 2 juin 2024

Site : 4 Place de l'église 44700 ORVAULT

- Article 1** Les exposants doivent se plier au règlement de la manifestation.
- Article 2** Les exposants doivent avoir entre 11 et 21 ans.
- Article 3** Les exposants âgés de moins de 18 ans doivent remplir une autorisation parentale. Le « vide ta chambre » est exclusivement réservé aux particuliers (pas de professionnels).
- Article 4** Les emplacements sont gratuits et réservés exclusivement pour la vente de jeux/ jouets, vêtements enfant et jeune, bibelots, déco, livres / BD, CD, DVD, matériel de loisir et sportif et mobilier pour jeunes.
- Article 5** Les transactions ne peuvent se faire que sur les emplacements.
- Article 6** Le nombre de place est limité à 60 exposants. Un emplacement par exposant.
- Article 7** Les réservations doivent être effectuées au plus tard le mercredi 29 mai 2024, auprès du CCJ (dans la limite des places disponibles).
- Article 8** Le déballage et l'installation ont lieu de 9h00 à 10h30. L'accès jusqu'au stand ne sera pas possible avec votre véhicule. Merci de prévoir de quoi transporter vos affaires du parking jusqu'à votre stand (charriot, diable...).
- Article 9** Les exposants **s'engagent à être présents sur l'ensemble de la manifestation de 11h à 18h,** à ne pas ranger leur stand avant la fin.
- Article 10** La largeur des emplacements est de 2,5 mètres. Les emplacements sont équipés d'une table et d'une chaise fournie.
- Article 11** Chaque exposant s'engage à respecter les délimitations de son emplacement, à le nettoyer avant son départ et faire le tri sélectif.
- Article 12** Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements appartenant à la ville.
- Article 13** La ville n'est pas responsable des détériorations, des vols, des intempéries éventuelles et de leurs conséquences.